



LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE de la FÉDÉRATION des SYNDICATS CHRÉTIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE MER

MÉRITER LA CONFIANCE



LE Gouvernement de M. LANIEL n'est plus ! Ce ne sont sûrement pas les Cheminots qui le regretteront. Pour nous, M. LANIEL restera l'homme du « mauvais coup » contre notre régime de retraite, l'homme du « Non » à la grève, celui qui nous a imposé, sans profit pour personne, août 1953.

LE Gouvernement de M. MENDES-FRANCE prend ses fonctions.

Il veut pratiquer une politique de Paix.

La C.F.T.C., dont le dernier Comité National demandait, avec tous les travailleurs..., « que tout soit fait pour aboutir à un règlement de tous les conflits en cours... », s'en réjouit.

Il affirme sa volonté de promouvoir une politique économique et sociale nouvelle.

Sur ce point aussi les positions de notre Confédération sont connues, le Bureau confédéral du 16 juin les a rappelées :

- Redistribution du revenu national par une réforme fiscale sérieuse ;
- Défense et amélioration de la Sécurité sociale et des Prestations familiales ;
- Priorité aux investissements productifs et à la construction ;
- Réforme profonde des structures économiques ;
- Restauration de l'Etat en face des catégories parasitaires ;
- Discussions paritaires sur les salaires et les conditions de travail.

Pour qu'une telle politique puisse réussir, cela suppose deux choses essentielles :

- Une volonté farouche, de tous les dirigeants du pays, de justice sociale ;
- Une participation effective des travailleurs à la gestion économique.

**

JUSTICE sociale, c'est tout le contraire d'immobilisme social.

Les Cheminots savent parfaitement que tout n'est pas possible immédiatement, mais entre le « tout » et le « Non à tout », il y a une marge énorme. Ils ne veulent plus entendre répondre systématiquement « impossible » à toutes les revendications posées. Avec un peu de bonne volonté on trouvera « des possibilités » en matière de salaires, de retraites, de statut, d'amélioration des filières.

Les Cheminots ont pris conscience de la nécessité pour le chemin de fer de se moderniser et de s'adapter au progrès, mais cette modernisation ne peut pas se faire sans eux et surtout pas contre eux. Ils veulent être considérés comme des hommes majeurs. Ils doivent être associés aux mesures prises. Le chemin de fer est toute leur vie et celle de leurs familles, il doit en être tenu compte.

Si l'on continuait de compresser les effectifs sans discernement, de modifier les techniques sans tenir compte des hommes, les hommes finiraient par se révolter contre les techniques.

**

C'EST A. LINCOLN qui disait : « Aucun homme n'est assez bon pour gouverner un autre homme sans son consentement... »

Les Cheminots sont prêts à donner « leur consentement » à M. MENDES-FRANCE, mais ce consentement, il doit d'abord le mériter.

Si la réponse qu'il apportera aux problèmes posés ci-dessus est favorable, les Cheminots répondront à nouveau « présent » à l'effort de redressement du pays.

Sinon, ils sauront déjà qu'une fois de plus on a utilisé la morphine pour les endormir...

Alors, qui pourrait prévoir ce que sera leur réveil ?

PAUL BUTET,
Secrétaire général.



OUVERTURE DE DISCUSSIONS PARITAIRES POUR LE RELÈVEMENT DES SALAIRES ET LA REVALORISATION DES RETRAITES

decide le Conseil fédéral

Le Conseil de la Fédération C. F. T. C. des Cheminots, réuni à Paris le 18 juin 1954; FELICITE tous les Cheminots qui, très courageusement et avec un grand esprit de solidarité, ont participé activement à la grève interprofessionnelle du 28 avril 1954;

APPROUVE entièrement les positions prises par le Bureau fédéral depuis le Congrès d'Asnières et lui donne mandat pour poursuivre l'action engagée pour l'aboutissement des revendications professionnelles suivantes :

- Ouverture de discussions paritaires entre la S.N.C.F. et les organisations syndicales en vue du relèvement de la rémunération du personnel qualifié et de la revalorisation des retraites (notamment des petites retraites)
- Etablissement rapide d'un véritable statut du Cheminot ;
- Réalisation d'une véritable coordination des transports ;

LE CONSEIL rappelle à nouveau qu'il considère que les problèmes humains posés par la modernisation de la S.N.C.F. ne sauraient être résolus sans une véritable participation ouvrière (cadres et exécutants) à la gestion ;

IL INSISTE pour que soient appliquées dès 1954 les améliorations proposées en première étape par la Commission de la Convention collective des Cheminots, et notamment :

- Modification du système actuel de P.F.A. (paiement de la P.F.A. aux malades, maximum de retenues 6/12%, etc.)
- Commissionnement des jeunes à 19 ans,

et pour que soit établi un système d'élections professionnelles véritablement démocratique. (Proportionnellement de la base au sommet.)

LE CONSEIL exprime sa volonté de voir la Confédération poursuivre une politique syndicale d'ensemble ayant pour but la mise en place de nouvelles structures économiques et sociales ;

Il affirme à nouveau son attachement à la Fédération d'Industrie, seule formule permettant un travail commun entre Cadres et exécutants et une promotion ouvrière véritable ;

Pour que ces revendications soient rapidement satisfaites, il appelle tous les Cheminots à renforcer le syndicalisme en rejoignant les rangs de la C. F. T. C.

Le Conseil Fédéral du 18 juin se situait au terme d'une année syndicale particulièrement agitée, au cours de laquelle une action dure et difficile a été menée par le syndicalisme. Action syndicale plus spécialement centrée sur les problèmes interprofessionnels, notamment celui du salaire minimum garanti, qu'il soit individuel ou familial.

Depuis août 1953, notre Fédération s'est associée intimement à cette lutte de tous les travailleurs en faisant jouer au maximum la solidarité ouvrière que les Cheminots n'ont jamais sous-estimée.

Cette action passée a permis de découvrir et de comprendre l'importance du pouvoir politique et ses répercussions sur l'aboutissement des revendications des salariés. Nul doute que, dans l'avenir, nous ne devions nous attacher à résoudre les difficultés et surmonter les incompréhensions qui ont affaibli notre lutte.

Le Congrès d'Asnières, en adoptant un rapport d'orientation, a facilité le travail des organismes dirigeant la Fédération, et c'est sur les bases définies par ce rapport que nous devrons nous appuyer pour poursuivre notre action.

PARALLELEMENT à un programme d'ensemble et qui doit conduire la C. F. T. C. à promouvoir de nouvelles structures économiques et sociales sans lesquelles nos revendications professionnelles risquent de

rester insatisfaites, nous devons continuer à agir en faveur des Cheminots dont la qualification professionnelle exige une revalorisation décente de leur rémunération. Nous sommes prêts à discuter avec la Direction S. N. C. F. de cette question et nous n'aurons de cesse que l'on nous en donne la possibilité.

Il faut aussi que soient mises en application dès cette année les propositions de la Commission chargée des relations collectives entre la S. N. C. F. et son personnel, et notamment celles concernant la répartition de la prime de fin d'année que nous considérons comme une étape importante dans la réalisation de nos objectifs.

Depuis plusieurs années, nous ne cessons de protester contre le système en vigueur pour les élections professionnelles qui conduit à éviter notre organisation, recueillant cependant plus de 20 % des voix de la délégation auprès du Directeur général. Des propositions ont été faites visant essentiellement à respecter la proportionnelle de la base au sommet. Nous attendons de la voir mettre en application pour la prochaine consultation électorale.

NOUS voulons jouer notre rôle d'organisation syndicale prenant conscience des intérêts des Cheminots comme de l'ensemble des travailleurs, et c'est pourquoi nous réclamons avec insistance la réalisation d'une véritable coordina-

tion des transports sans laquelle le chemin de fer, notre outil de travail, est et restera la proie des requins aux intérêts privés et ceci quelle que soit l'évolution de l'entreprise.

Là encore, nous apporterons notre contribution, mais à condition que cette participation soit à part égale et entière. Les Cheminots, par la voix de leurs organisations, ont droit, non seulement à la parole, mais aussi et surtout de prendre leurs responsabilités. Il n'y a pas que des C. C. 7121 à la S.N.C.F.; il y a des hommes et les problèmes humains se posent avec autant, sinon plus, d'acuité que l'évolution de la technique. Ils doivent être résolus en priorité par la participation du personnel à la gestion de la S. N. C. F. si l'on veut obtenir en définitive la mise sur pied d'un moyen de transport vraiment au service de la collectivité dans le cadre du service public.

C'est sur ces bases et dans cet esprit que nous voulons travailler. Nous souhaitons de n'être pas obligés d'attendre trop longtemps d'avoir le partenaire, qu'il soit Gouvernement ou Direction S. N. C. F., car nous rejetons par principe les solutions de force, sauf lorsqu'il est prouvé, et ce n'est pas de notre côté que la preuve en a été faite, qu'il est des solutions dangereuses beaucoup plus efficaces que le moindre acte de bonne volonté.

Maurice DUBOIS.

DOCUMENTATION

Prix de pension applicables au personnel des établissements sociaux de la S.N.C.F. ou détaché dans ces établissements

Avis général P 2 a, ch. 13, n° 1 du 29 avril 1954.

Les prix de pension applicables aux membres du personnel des divers établissements sociaux et à leur famille ont été révisés pour tenir compte des prix pratiqués couramment dans les établissements privés similaires ainsi que des améliorations de salaires ou de l'augmentation des allocations de déplacement intervenues depuis qu'ils avaient été fixés.

1^{er} PERSONNEL RESIDANT SUR PLACE DE FAÇON PERMANENTE

a) Agents du cadre permanent, du cadre latéral et auxiliaires S.N.C.F.

Catégories	Pourcentage de la majoration résidentielle				
	25 % et 24 %	21 % et 19 %	18 % et 17 %	16 % à 14 %	13 % à 11 %
Agent :					
Echelles 1 à 9	8 600	8 400	8 100	7 800	7 600
- 10 à 14	10 900	10 600	10 200	9 900	9 600
- 15 à 19	14 300	13 900	13 400	13 000	12 600
Conjoint ou enfant n'occupant aucun emploi salarié (1):					
Echelles 1 à 9	7 600	7 300	7 100	6 900	6 700
- 10 à 14	7 900	7 600	7 400	7 200	7 000
- 15 à 19	8 300	8 000	7 800	7 600	7 400

Les taux mensuels indiqués ci-dessus sont forfaitaires. En cas d'absence, ils peuvent être réduits de 1/30 par jour d'absence ou de 1/70 (arrondi aux 10 francs les plus voisins) par grand repas.

Les enfants âgés de moins de 2 ans ne paient pas de pension.

Les ascendants ne peuvent être autorisés à habiter avec l'agent qu'après accord de la Direction de la Région qui fixe dans chaque cas le prix de la pension.

Lorsque l'application du barème ci-dessus conduira à demander à un agent, à partir du 1^{er} mai 1954, un prix de pension supérieur à celui payé antérieurement, une indemnité compensatrice égale à la différence entre le nouveau et l'ancien prix de pension sera attribuée à l'intéressé (2).

L'Etablissement dans lequel l'agent est occupé déterminera, compte tenu de ces dispositions, le montant de l'indemnité com-

2^{me} MONITEURS ET MONITRICES EN STAGE

a) Moniteurs appartenant au b) Moniteurs étrangers à S.N.C.F.

Ce personnel est logé et nourri gratuitement pendant la durée du stage, mais il ne peut prétendre, au titre de ce stage, à l'octroi des allocations réglementaires de déplacement.

Le prix de pension est fixé à 500 francs par jour.

Ces frais de pension sont remboursés aux intéressés lorsque, à la suite du stage, ils assurent effectivement les fonctions de moniteur dans un établissement pendant au moins une période de vacances.

galeries barbès

Maison fondée en 1892
55, Bd Barbès, Paris 18^e
Téléph. ORNANO 55-55

Ami Cheminot !

Présente-toi à l'entrée des GALERIES BARBES, 55, bd. Barbès, demande-moi, je serai là pour t'accueillir.

Ensuite, je te mettrai en rapport avec le Directeur Commercial, Monsieur THIERRY, qui s'occupera lui-même de te conseiller et te fera faire le meilleur choix, avec la plus forte remise, et, si tu le désires, les facilités de paiement de 3 à 24 mois.

Monsieur THIERRY, naturellement, a tout pouvoir, et c'est lui que je préviens dès qu'un Cheminot nous fait le plaisir de sa visite, ce qui se produit tous les jours.

Monsieur THIERRY me dit souvent que la prospérité du fameux "bonheur en bois" des GALERIES BARBES a commencé par la confiance des cheminots.

Tu sortiras content, Ami Cheminot, et je serai là pour prendre congé de toi et connaître tes impressions à la sortie, comme pour te recevoir à l'arrivée.

à bientôt.

Marcel LAFUSTE
Ex-Mécanicien de route
31 ans de services
Médaille de Vermeil.

P.S. Si tu ne peux te déplacer, écris-moi à mon nom aux GALERIES BARBES, 55, Bd. Barbès - PARIS (18^e), et, si tu veux recevoir le catalogue gratuit adresse-moi le bon ci-dessous.

BON
pour un
CATALOGUE
GRATUIT
d'ameublement
à 100

AMÉLIORATIONS apportées au régime de l'habillement

Avis général P 16, ch. 2, n° 1 du 4 mai 1954

Vêtements de travail

Les dispositions ci-après viennent d'être prises en vue d'améliorer le régime concernant la délivrance des vêtements de travail :

1. Les agents affectés en permanence au service de la lampisterie recevront deux jeux de bleus de travail par an (au lieu d'un), avec participation de 90 % de la S.N.C.F.

2. Les agents des ateliers, équipes techniques et services électriques du Service VB qui effectuent un travail particulièrement salissant recevront deux jeux de bleus de travail par an (au lieu d'un), avec participation de 40 % de la S.N.C.F.

3. Les agents des ateliers, équipes techniques et services électriques du Service VB non repris au paragraphe 2 ci-dessus recevront un jeu de bleus de travail par an, avec participation de 40 % de la S.N.C.F.

4. Il sera attribué deux jeux de bleus de travail par an, avec participation de 40 % de la S.N.C.F., aux agents des brigades de la voie travaillant sur les voies des dépôts équipés au fuel-oil ou dans les tunnels parcourus par des machines fonctionnant au fuel-oil et sur les voies des ports.

Les dispositions ci-dessus entrent en vigueur à partir du 1^{er} juin 1954.

Le Directeur du Personnel,
BOURRIE.

SERVICES D'AMBULANCES

Nous sommes heureux d'informer nos camarades qu'à la suite d'un accord intervenu entre la Caisse de Prévoyance et les AMBULANCES des GOBELINS, un service permanent d'ambulances, entièrement gratuit pour eux, est à leur disposition, s'adresser : Ambulances des Gobelins, 7, rue de la Collégiale, Paris (5^e). Tél. GOB. 18-53. Service de nuit, dimanches et fêtes assuré.

3^{me} AGENTS EN DEPLACEMENT POUR RAISON DE SERVICE (Y compris les représentants du personnel effectuant la visite de l'établissement.)

Prix de pension par personne et par jour

Agents des échelles	Agents des échelles
1 à 9	10 à 19
60 F	60 F
240	350
300	340
840	1 100

4^{me} PERSONNEL DETACHE DANS LES ETABLISSEMENTS POUR L'ENCADREMENT DES ENFANTS PENDANT LES VACANCES

AGENT LUI-MEME	MEMBRES DE LA FAMILLE autorisés à résider à l'établissement pendant la période de détachement de l'agent	
	Conjoint et enf. âgés de plus de 15 ans	Enfants âgés d'au moins 2 ans et de 15 ans au plus
Nourriture et logement gratuits pendant la durée du détachement, mais l'agent ne peut prétendre pendant cette période à l'octroi des allocations réglementaires de déplacement.	750 F	Le premier mois : Taux de participation des familles aux frais de séjour d'enfants en établissement de vacances. Ensuite : 350 F par jour.

Le Directeur du Personnel,
BOURRIE.

(1) Le conjoint ou l'enfant occupant un emploi salarié paie le même prix de pension que l'agent lui-même.

(2) Cette indemnité ne sera toutefois allouée que si elle atteint 500 francs par mois.

POUR VIVRE MOINS CHER

SAVONS, GAFES, HUILES

Prix spéciaux, dégressifs à Cheminots groupés avec Bon de Transport.

Ecrire à G. GAUBERT, à SAISON (B.-du-R.)

Références S.N.C.F. 1^{er} ordre

Pour votre jardin, votre basse-cour suivre les conseils pratiques de
RUSTICA
JOURNAL UNIVERSEL DE LA CAMPAGNE
EN VENTE PARTOUT LE JEUDI
spécimen gratuit sur demande
1^{er} N° 20.
1^{er} 780 F.
IRUE GAZAN - PARIS XIV^e

BUVEZ DU BON VIN
VINS de table exquis 10^e à 13^e
Banyuls, Grand Roussillon, Grenache et Vins vieux supérieurs de bouteille
QUALITE PRIX LOYAUTE
PRUNAC ET THOMAS
Vins, à PERPIGNAN (P.-O.)

PRÊTS COMPLÉMENTAIRES

Garantie S.N.C.F. à des prêts

de l'Union de Crédit pour le Bâtiment

fixé selon le barème dégressif suivant :

— 20 % des dépenses de construction pour la tranche au-dessous de 70 m² de surface habitable ;

— 10 % des dépenses de construction pour la tranche de 71 à 110 m² de surface habitable ;

— 5 % des dépenses de construction pour la tranche de 111 à 130 m² de surface habitable.

Toutefois le total du prêt principal (Crédit foncier, Sous-Comptoir des Entrepreneurs, H.L.M.) et du prêt complémentaire ne doit pas excéder 90 % des dépenses de construction retenues pour le calcul du prêt principal.

Instruction des demandes

Les demandes seront instruites par la S.N.C.F. qui, après examen et si celui-ci est favorable, les transmettra à l'U.C.B. en se portant caution solidaire vis-à-vis de l'U.C.B. de toutes obligations pécuniaires résultant pour les cheminots demandeurs.

Assurance

Le demandeur devra souscrire : une délégation de traitement couvrant les engagements résultant du prêt complémentaire ; une assurance groupe auprès de l'U.C.B., couvrant les risques de décès et incapacité permanente et totale de travail, sauf s'il a déjà contracté par ailleurs une assurance vie suffisante pour le prêt principal.

Taux de la prime d'assurance-groupe : 0,15 % par trimestre.

Versement du prêt

Le prêt est versé en une seule fois dès l'ouverture du chantier, éventuellement sans attendre la signature du contrat du prêt principal.

Le prêt porte intérêt au taux d'escompte de la Banque de France majoré de 2,10 % (soit actuellement 2,25 + 2,10 = 5,35 %).

Il est consenti pour une durée maximum de 5 années et remboursement par fractions égales à la fin de chacun des quatre dernières années.

Ces dispositions ont appelé de notre part certaines remarques dont la plus importante est celle concernant le taux d'intérêt assez élevé de ce prêt U.C.B. : 5,35 % auxquels s'ajoute le cas échéant l'assurance-groupe de 0,15 % par trimestre, soit 5,35 + (4 fois 0,15) = 5,95 %.

Nous aurions voulu obtenir une bonification pour le ramener au taux d'intérêt de 3 % du prêt direct. Nous n'avons pu obtenir satisfaction.

Enfin, en matière de terrain à bâtir, de plus en plus difficiles à trouver dans les grandes villes, parce que les industriels versent souvent leur cotisation obligatoire de 1 % aux municipalités qui achètent les terrains et ne les cèdent en principe, à des conditions intéressantes, qu'aux salariés des entreprises ayant financé cet achat, la S.N.C.F. envisagerait une formule avec le S.I.C.F. pour pallier cet inconvénient.

En terminant réjouissons-nous de l'ensemble de ces mesures qui couvrent les efforts réalisés par notre Fédération depuis plusieurs années.

Ce faisant, nous avons la conviction d'avoir agi dans le sens d'une véritable promotion ouvrière, essayant de libérer le travailleur d'une première contrainte : celle due à l'insécurité de son logement.

P. VAL.

AU CARILLON D'OR

MAISON HENRI MAY

FONDÉE EN 1898



MÉTRO JAURES 22, 24 Ave SECRÉTAN PARIS NORD 32-87

Agent officiel des MONTRES

ZODIAC

Fournisseur des Chemins de Fer suisses

LE CONGRÈS DE L'UNION A.L. À STRASBOURG

MOTION GÉNÉRALE

Après avoir entendu et approuvé les différents rapports présentés, au nom du Conseil d'Administration, par les responsables de l'Union, les 250 délégués de l'UNION DES SYNDICATS CHRETIENS DES CHEMINOTS D'ALSACE ET DE LORRAINE (C.F.T.C.), représentant 91 syndicats,

— APPROUVENT l'action du Comité Directeur et du Conseil d'Administration durant la période écoulée;

— SE FELICITENT des progrès réalisés par elle, qui, malgré les campagnes de dénigrement entreprises par des adversaires de mauvaise foi, a, non seulement gardé intacts ses effectifs, mais a pu les augmenter par la création de nouveaux syndicats;

— EXPRIMENT à la Confédération leur reconnaissance pour l'action menée en faveur de l'amélioration progressive de la condition ouvrière en se basant sur les principes de la doctrine sociale chrétienne;

— REMERCIENT la Fédération d'avoir su défendre dans les situations critiques les intérêts de tous les cheminots, sans négliger pour autant les intérêts supérieurs du pays;

— FONT CONFIANCE au Comité Directeur et au Conseil d'Administration pour que, respectant les conditions personnelles de chacun et en s'appuyant sur les principes directeurs de notre mouvement syndical, ils poursuivent inlassablement et sans compromis, en pleine indépendance et dans la fraternité des œufs, l'œuvre de redressement matériel de tous les cheminots.

Les délégués,

— CONSTATENT avec une certaine amertume que, malgré tous les efforts des années passées, la situation ne s'est pas sensiblement améliorée dans le domaine des justes revendications du personnel;

Les questions :

- des salaires, traitements et prestations familiales, de la péréquation intégrale des retraites, de la coordination des transports, de l'abrogation du décret du 1^{er} juin 1950 et du statut définitif des cheminots,

ne sont, en effet, pas encore réglées conformément aux principes de la Justice sociale.

En ce qui concerne plus particulièrement les questions d'ordre local, les délégués,

— INSISTENT pour qu'intervienne dans les moindres délais, une décision, tendant à obtenir à partir du 1^{er} juillet 1948, pour les agents « O » le paiement de la pension revalorisée, en conformité des textes de coordination;

— pour que l'indemnité pour DIFFICULTES ADMINISTRATIVES soit enfin accordée aux cheminots en résidence dans les trois départements, comme une mesure de pure équité;

— pour que la LOI N° 51-362 DU 26 MARS 1951 soit enfin appliquée, en faveur des anciens expulsés et réfugiés d'une façon honnête, respectant ainsi la volonté du législateur;

— pour que le règlement des frais de déplacement des cheminots, anciens expulsés et réfugiés intervienne enfin, mettant un terme à des pourparlers qui se poursuivent depuis 8 ans;

— INVITENT l'Union pour qu'elle poursuive son action pour l'application des dispositions de la lettre Pe 56 concernant la bonification d'ancienneté aux Alsaciens-Lorrains, enrôlés de force à la « Wehrmacht » ainsi qu'aux requis du travail;

— ATTIRENT l'attention du Gouvernement sur l'urgence nécessité de soumettre à l'appréciation du Parlement, le rapport N° 6093 sur les EMPLOIS RESERVES, donnant ainsi satisfaction à une catégorie de citoyens particulièrement méritante;

— DEMANDENT l'admission au cadre permanent des auxiliaires occupant depuis des années des postes vacants;

— DEMANDENT, en y insistant particulièrement, le respect de TOUS LES DROITS ACQUIS du personnel de l'ancien réseau A.L.;

— RENOUVELLENT, une fois de plus, la nécessité d'envisager dans le cadre de la réorganisation de la S.N.C.F., la création d'une Direction Régionale à Strasbourg;

— S'INQUIETENT des conséquences possibles pour le personnel de la modernisation accélérée de l'équipement ferroviaire du Nord-Est de la France;

— DEMANDENT à la Fédération de s'y porter très attentive et que la S.N.C.F. tienne plus compte des suggestions des représentants qualifiés du personnel.

Ils SE SEPARENT avec la ferme volonté de multiplier leurs efforts afin que toutes les revendications des cheminots de notre pays puissent être satisfaites dans le minimum de temps et

FONT APPEL à tous les cheminots, épars de liberté et soucieux d'un avenir digne et assuré, pour qu'ils se groupent avec eux au sein du syndicalisme chrétien.

La grande salle du F.E.C. est occupée jusqu'au dernier siège lorsque le président Albert SCHMITT ouvre le Congrès. En introduction de son allocution, il souhaite la bienvenue aux camarades Paul BUTET, secrétaire général de la Fédération des Cheminots C.F.T.C. ; HAILLANT, président de l'Union fédérale des Cadres ; DE-BANDE, secrétaire responsable de la Commission technique nationale EX; VAL, président de l'Union Est ; MANCIAUX, représentant de l'Union Est, et à tous les délégués accusés des quatre coins d'Alsace et de la Moselle.

Les deux cent cinquante congressistes réunis honorent, par une minute de recueillement, la mémoire de nos amis disparus.

Après les détails techniques et les conseils d'usage sur le déroulement du programme de ce Congrès, lecture est donnée du procès-verbal du Congrès des 3 et 4 mai 1952 qui est entériné à l'unanimité.

Après le rapport financier, présenté par le trésorier général FUEHRER, le secrétaire général de l'Union, P. RUNTZ, commente le rapport moral présenté et ayant

l'honneur du vétéran particulièrement méritant qu'est le président d'honneur Michel KUHM, un des premiers pionniers du syndicalisme chrétien. Faisant suite à l'élan de gratitude qui s'est emparé de la salle, A. SCHMITT distingue un deuxième pilier de l'Union A.L., son secrétaire général P. RUNTZ, en lui faisant cadeau, au nom de l'Union, d'une montre-bracelet, afin qu'il sache à tout moment, selon son expression, « quelle heure il est ». L'applaudissement frénétique de l'assemblée consacre cette distinction bien méritée.

Le Préfet du Bas-Rhin exprime, en termes simples et émouvants, tout le plaisir qu'il éprouve à présider cette cérémonie organisée en l'honneur d'un cheminot dont il loue la droiture et la fidélité. Il exprime sa sympathie pour le moyen de transport le plus régulier qu'est le chemin de fer et conclut avec la phrase rituelle en épingle la croix de la Légion d'honneur sur la poitrine de Michel KUHM. L'assemblée, transportée, entonne « la Marseillaise » et, dans cette belle ambiance de fraternité, les quelques paroles

d'une assemblée aussi optimiste et disciplinée et il nous apporte les amitiés de la Confédération. Divers orateurs se succèdent à la tribune, proposant des modifications ou des adjonctions au projet de la motion de clôture présentée et adoptée à l'unanimité.

Le banquet final réunit encore une fois, autour de tables agréablement garnies, tous les congressistes, leurs invités, ainsi que les représentants de la presse. A l'heure du dessert, le président SCHMITT célèbre la sagesse et le dévouement des vieux militants et remet des diplômes pour vingt-cinq ans d'affiliation à un bon nombre de vétérans présents. Il a aussi une pensée d'encouragement pour les jeunes qui, par leur dynamisme et leur désir de rénovation, militent activement pour le syndicalisme chrétien qui doit progresser. A. PAILLIEUX célèbre l'amitié et fait part de sa foi en la vitalité du syndicalisme chrétien. M. le député MECK met les jeunes en garde contre tous les dangers que peut faire courir une action trop impulsif ou une tendance trop réformiste. Les exem-



La table d'honneur après la remise de la Légion d'Honneur à Michel KUHM

trait à l'exercice écoulé. Certains problèmes particuliers à l'A.L. ont pu être solutionnés de façon satisfaisante, d'autres continuent à figurer sur le programme revendicatif.

L'orateur énumère ensuite les succès de l'Union aux dernières élections des délégués du personnel et aux comités mixtes. Il cite l'institution de la caisse de résistance par décision du Congrès fédéral et demande au Congrès de se prononcer lors de la discussion des projets de modification des statuts. Après avoir brièvement parlé de la vie intérieure de l'Union, le secrétaire général conclut avec le vœu ardent de voir aboutir dans un proche avenir nos revendications justifiées, dans une ère de paix et de justice sociale.

A son tour, L. OBSE, secrétaire administratif de l'Union, fait, de sa voix posée, la rétrospective de l'activité du secrétariat. C'est un exposé minuté et précis, chiffres à l'appui. Que de correspondance de démarches, de consultations et d'interventions au cours de deux années d'activité syndicale ! La foi en l'avenir, exprimée en quelques termes touchants, fait conclusion à ce compte rendu très remarqué et fort applaudi.

P. BUTET, au nom de la Fédération, exprime sa satisfaction de pouvoir participer à un si beau Congrès. Très écouté, il sait trouver les arguments nécessaires pour répondre aux critiques des détracteurs du syndicalisme chrétien. Parlant de la grève du 28 avril, il commente l'évolution du mouvement et ses motifs divers.

Après le repas, pris en commun, BUTET, prend position, entre autres sur une question concernant la représentation proportionnelle des Unions au Congrès fédéral, la décharge du comité sortant est votée à l'unanimité.

Sur proposition d'un congressiste, le président d'honneur M. KUHM dirige le bureau de vote pour les élections du président et du secrétaire général.

Aucune nouvelle candidature n'étant posée, le Congrès élit à l'unanimité, contre trois voix, les dirigeants sortants : président, A. SCHMITT ; secrétaire général, P. RUNTZ, vivement acclamés par l'assistance.

Avant de procéder à l'élection des autres membres du Comité directeur, on passe à la discussion des voix. Le Congrès est d'accord et les différentes modifications des statuts, proposées par le Bureau de l'Union, sont adoptées par le Congrès après échange de vues et discussion. Dès 17 h. 30, le Congrès procède à l'élection du Comité directeur.

Pour clôturer cette première journée des assises, P. VAL, le très sympathique président de l'Union Est, s'adresse à l'assistance. Il apporte le salut fraternel de notre Union soeur de l'Est.

La soirée, après un dîner en commun, est réservée pour une cérémonie intime organisée en

émus de remerciement, prononcés par KUHM, vont droit au cœur de chacun. Droiture, fidélité, modestie, tel est l'exemple donné aux jeunes par cet ancien.

Dans la matinée du dimanche 16 mai, le nouveau Comité directeur se réunit dès 8 h. 30 pour l'élection du Conseil d'administration.

Les congressistes affluent et à 9 h. 30 le président ouvre la deuxième journée des assises en souhaitant la bienvenue à A. PAILLIEUX, président de la Fédération des Cheminots C.F.T.C. Dans sa réponse, A. PAILLIEUX dit sa satisfaction de se trouver au sein

des abondantes, dit-il, qui démontrent comment on conçoit dans certains pays la liberté et les droits de l'homme.

Un toast à la prospérité du syndicalisme chrétien et à la fraternité de tous les cheminots ayant adopté cet idéal clôture ce beau Congrès de 1954.

VINS EXCELLENTS A PRIX COUTANT
M. ARNAUD, vigneron JUNAS (Gard)

AU CHAMP D'HONNEUR DU TRAVAIL

Le 10 février dernier, de nombreux amis et collègues, auxquels s'étaient joints ses chefs, conduisaient à sa dernière demeure, dans le petit cimetière de Genlis, leur camarade Marcel BRESSON, chef aiguilleur à Perrigny-Gevrey-Triage.

Le 4 février, alors qu'il était de service au Poste 1 de Gevrey, BRESSON était sorti sur la terrasse du Poste afin de s'assurer du fonctionnement des phares du projecteur situé à l'entrée du faisceau de réception, se pencha par dessus le garde-corps.

Ayant glissé sur une plaque de verre qui, ce jour-là, recouvrait la terrasse, BRESSON, en raison de sa grande taille, perdit l'équilibre et bas-

cula dans le vide, venant s'écraser sur le sol.

A l'Hôpital général, où il fut transporté d'urgence, on constata une fracture du crâne avec un enfouissement du thorax, blessures qui devaient entraîner la mort de notre camarade sans qu'il ait repris connaissance.

Cette fin, aussi brutale que tragique, plongea dans une profonde tristesse tous ceux qui le connaissaient.

Tant par son affabilité que par son dévouement à la cause syndicale, il exerçait une influence certaine au Triage de Gevrey, où il était le responsable de la C.F.T.C. qu'il représentait également au Comité Mixte.

Militant convaincu, rempli d'une générosité débordante, Marcel laisse un grand vide, que nous comblons certes, sans toutefois le remplacer, tant il est vrai que chaque militant marque de sa personnalité le sillon qu'il a creusé.

Traduisant l'émotion de tous, le Curé de Genlis, qui l'avait vu grandir, sut, en quelques mots, tracer un portrait saisissant de celui que tous, familièrement, nous appelions « Le Grand ».

Aussi ce fut dans le plus grand recueillement que la foule de ses amis, parmi lesquels on pouvait remarquer des camarades de la C.G.T., de F.O. et des Autonomes, accompagnèrent BRESSON jusqu'au lieu de son dernier repos.

Avant de se retirer, le Bureau du Syndicat de Dijon, se faisant l'interprète de tous les Cheminots C.F.T.C., présenta à Mme BRESSON et à ses deux chers enfants ses condoléances sincères et bien respectueuses, auxquelles nous joignons celles de la Fédération.

Le 10 février dernier, de nombreux amis et collègues, auxquels s'étaient joints ses chefs, conduisaient à sa dernière demeure, dans le petit cimetière de Genlis, leur camarade Marcel BRESSON, chef aiguilleur à Perrigny-Gevrey-Triage.

Le 4 février, alors qu'il était de service au Poste 1 de Gevrey, BRESSON était sorti sur la terrasse du Poste afin de s'assurer du fonctionnement des phares du projecteur situé à l'entrée du faisceau de réception, se pencha par dessus le garde-corps.

Ayant glissé sur une plaque de verre qui, ce jour-là, recouvrait la terrasse, BRESSON, en raison de sa grande taille, perdit l'équilibre et bas-

cula dans le vide, venant s'écraser sur le sol.

A l'Hôpital général, où il fut transporté d'urgence, on constata une fracture du crâne avec un enfouissement du thorax, blessures qui devaient entraîner la mort de notre camarade sans qu'il ait repris connaissance.

Cette fin, aussi brutale que tragique, plongea dans une profonde tristesse tous ceux qui le connaissaient.

Tant par son affabilité que par son dévouement à la cause syndicale, il exerçait une influence certaine au Triage de Gevrey, où il était le responsable de la C.F.T.C. qu'il représentait également au Comité Mixte.

Militant convaincu, rempli d'une générosité débordante, Marcel laisse un grand vide, que nous comblons certes, sans toutefois le remplacer, tant il est vrai que chaque militant marque de sa personnalité le sillon qu'il a creusé.

Traduisant l'émotion de tous, le Curé de Genlis, qui l'avait vu grandir, sut, en quelques mots, tracer un portrait saisissant de celui que tous, familièrement, nous appelions « Le Grand ».

Aussi ce fut dans le plus grand recueillement que la foule de ses amis, parmi lesquels on pouvait remarquer des camarades de la C.G.T., de F.O. et des Autonomes, accompagnèrent BRESSON jusqu'au lieu de son dernier repos.

Avant de se retirer, le Bureau du Syndicat de Dijon, se faisant l'interprète de tous les Cheminots C.F.T.C., présenta à Mme BRESSON et à ses deux chers enfants ses condoléances sincères et bien respectueuses, auxquelles nous joignons celles de la Fédération.

Le 10 février dernier, de nombreux amis et collègues, auxquels s'étaient joints ses chefs, conduisaient à sa dernière demeure, dans le petit cimetière de Genlis, leur camarade Marcel BRESSON, chef aiguilleur à Perrigny-Gevrey-Triage.

Le 4 février, alors qu'il était de service au Poste 1 de Gevrey, BRESSON était sorti sur la terrasse du Poste afin de s'assurer du fonctionnement des phares du projecteur situé à l'entrée du faisceau de réception, se pencha par dessus le garde-corps.

Ayant glissé sur une plaque de verre qui, ce jour-là, recouvrait la terrasse, BRESSON, en raison de sa grande taille, perdit l'équilibre et bas-

cula dans le vide, venant s'écraser sur le sol.

A l'Hôpital général, où il fut transporté d'urgence, on constata une fracture du crâne avec un enfouissement du thorax, blessures qui devaient entraîner la mort de notre camarade sans qu'il ait repris connaissance.

Cette fin, aussi brutale que tragique, plongea dans une profonde tristesse tous ceux qui le connaissaient.

Tant par son affabilité que par son dévouement à la cause syndicale, il exerçait une influence certaine au Triage de Gevrey, où il était le responsable de la C.F.T.C. qu'il représentait également au Comité Mixte.

Militant convaincu, rempli d'une générosité débordante, Marcel laisse un grand vide, que nous comblons certes, sans toutefois le remplacer, tant il est vrai que chaque militant marque de sa personnalité le sillon qu'il a creusé.

Traduisant l'émotion de tous, le Curé de Genlis, qui l'avait vu grandir, sut, en quelques mots, tracer un portrait saisissant de celui que tous, familièrement, nous appelions « Le Grand ».

Aussi ce fut dans le plus grand recueillement que la foule de ses amis, parmi lesquels on pouvait remarquer des camarades de la C.G.T., de F.O. et des Autonomes, accompagnèrent BRESSON jusqu'au lieu de son dernier repos.</

ENQUETE passionnante à effectuer. C'est ce qu'il m'a été donné de vivre entre le 26 mars et le 11 avril de cette année, à travers la Belgique, la Suède, la Norvège et la Grande-Bretagne.

Tout d'abord, trois constatations d'ensemble pour les différents pays traversés :

- 1^{er} Pouvoir d'achat supérieur au nôtre ; politique de hauts salaires ;
- 2^{me} Volonté de recourir le moins possible à l'autorité ou à l'arbitrage de l'Etat ;
- 3^{me} Pas de préoccupation de participation à la gestion des entreprises.

BELGIQUE

TROIS organisations syndicales : la F.G.T.B. (socialiste) ; le C.S.C. (Confédération des Syndicats Chrétiens), la Centrale Générale des Syndicats Libéraux.

Les deux premières sont manifestement les plus importantes, de valeur sensiblement égale du reste. (600.000 membres).

La troisième a un nombre d'adhérents beaucoup moins important (75.000), mais possède une organisation administrative poussée jusqu'au dernier degré. L'impression ressentie est davantage d'un organisme d'affaire monté sur le modèle d'une Société d'assurance que d'une organisation syndicale défendant avant tout un idéal.

La F.G.T.B. entretient des rapports très étroits avec le parti socialiste belge et ceci d'une façon tout à fait naturelle. C'est dans la logique des choses. Le problème communiste étant pratiquement inexistant chez nos voisins et amis ; la F.G.T.B. n'a pas hésité à plusieurs reprises à prendre des attitudes politiques. Le fait le plus marquant dans ce domaine a été la grève générale ordonnée lors de la discussion de la question royale.

Le C.S.C. est beaucoup plus réservé à l'égard du Parti social chrétien belge et a su garder beaucoup plus d'indépendance.

Malgré un certain sectarisme qui subsiste et des luttes violentes qui, à certains moments, ont dressé les deux centrales l'une contre l'autre, elles savent sur le plan général, réaliser une certaine entente et une collaboration dans un certain nombre d'organismes, ce qui leur a permis d'arriver à imposer une politique de hauts salaires dont se sont montrés fiers tous nos interlocuteurs, que ce soient les dirigeants de la F.G.T.B. ou de la C.S.C. ou que ce soit le représentant du ministère du Travail.

J'indique simplement au passage que les deux Confédérations sont structurées de la même manière que les organisations françaises : Fédérations par grandes tranches d'industries et organisations régionales.

Le pourcentage de syndiqués est élevé, plus élevé que dans notre pays. Les cotisations sont fortes, permettant la réalisation à tous les échelons et donnant les moyens de soutenir une grève si nécessaire.

Notre passage à Bruxelles fut court et ne nous permit pas d'approfondir tous les problèmes. Nous étimes cependant le maximum de contacts dans le court laps de temps qui nous fut imparti.

NORVÈGE

EN Norvège, le climat est encore à certains égards un climat de lutte. Nous en avions du reste la preuve palpable dans le fait que nous n'avions pu prendre l'avion de Stockholm à Oslo parce que la partie norvégienne de la S.A.S. (Compagnie de Navigation Scandinave) était en grève à Oslo. Malheureusement, nous n'avions eu qu'un très bref contact avec les militants syndicalistes norvégiens. Ils ont encore à lutter, mais déjà leurs luttes ont porté des fruits intéressants et le pouvoir d'achat a été relevé sérieusement, avec plus de difficultés et dans une moindre proportion qu'en Suède. Mais la Norvège a subi, elle aussi, le lourd poids de la guerre et de l'occupation.

Leurs rapports avec la politique sont semblables à ceux de leurs camarades suédois. Ils ont eu à un certain moment un même Bureau central avec le Parti socialiste.

Dans leurs fjords encore glacés, nous avons pu très rapidement voir vivre les habitants qui nous ont paru accueillants et sympathiques.

Après un court week-end passé à Oslo, nous nous enlevâmes vers la vieille cité de Londres. Nous allions pouvoir étudier le syndicalisme anglais.

Dans un prochain numéro nous publierons le compte rendu de l'activité de nos Syndicats d'Afrique du Nord dans le cadre de la Tournée effectuée par M. NICKMILDER, du 20 avril au 23 mai 1954.

Le SYNDICALISME à travers l'Europe du Nord

Comment vivent les travailleurs d'autres pays ? Quel est leur pouvoir d'achat ? Quel est le climat social ? Quelles ont été leurs luttes syndicales ? Quelles sont leurs réalisations ?

SUÈDE

DES le premier soir, nous devions être plongés dans l'atmosphère spéciale et inattendue pour nous de ce pays. Ce fut, en effet, au siège de la Confédération patronale suédoise que nous pûmes rencontrer, coûtalement réunis, délégués du Patronat et délégués du L.O., la grande organisation suédoise, regroupant 90 % des manuels.

Nous étions étonnés, lorsque nous fûmes communiqués le programme de la semaine, d'être reçus par les syndicats patronaux et ouvriers en même temps. Nos hôtes ne comprirent pas notre étonnement. Il fallait nous adapter au climat social du pays, ce que nous fîmes, sans pour autant éviter de poser quelques questions insidieuses.

Je ne pus m'empêcher, quant à moi en effet, de demander aux représentants du patronat si le climat social, que nous constatons et dont nous les félicitons, n'était pas dû à la puissance de l'organisation syndicale ouvrière. Les patrons détournèrent la question, en me répondant simplement sur un petit bout de papier, que la collaboration ne pouvait s'établir dans la contrainte. Nous en sommes bien d'accord, mais nous nous souvenons des longues luttes menées par les travailleurs suédois et nous restons persuadés que, si un tel climat s'est instauré, c'est parce que les travailleurs suédois ont su se donner les moyens d'imposer leur point de vue et de faire entendre leur voix. Cette remarque vaut pour tous les pays que nous avons traversés.

En prenant comme base le travailleur américain, nous pouvons dire que pour un objet qui nécessite pour son achat la valeur d'un heure de travail, il faut : au Suède : 1 h. 15 ; à l'Anglais : 1 h. 37 ; au Suiss : 1 h. 40 ; au Belge : 2 h. 16 ; aux Hollandais : 2 h. 51 ; à l'Allemand : 3 h. 14 ; au Français : 3 h. 42 ; à l'Italien : 4 h. 10 ; et à l'Australien : 57 minutes.

Nous avons ensuite, au cours de la semaine que nous passâmes à Stockholm, pu constater dans les faits les réalisations dues à une organisation syndicale solide groupant 1.350.000 membres dont 300.000 femmes.

Dans le domaine de la formation d'abord. Nous pûmes visiter, au bord de la Baltique glacée, les magnifiques bâtiments dans lesquels, dans le calme et la tranquillité, les militants syndicalistes suédois peuvent venir acquérir de solides connaissances dans tous les domaines, de façon à lutter à égalité et à tous les échelons avec les représentants du patronat. Formation également des délégués dans les Comités d'entreprises. Il y a un Comité dans toute entreprise occupant au moins 25 ouvriers. Cette installation se trouve à Knoskolan, à 35 km environ de la capitale de la Suède : Imaginez un immense jardin dans lequel s'élèvent des pavillons immenses ; dans ces pavillons des salles de cours de toutes dimensions, de petites salles d'études, des

chambres très confortables, des salles de repos, des réfectoires, une cuisine munie de tous les derniers perfectionnements, une blanchisserie complète, une boulangerie.

Dans le domaine du logement ensuite : à l'initiative des syndicats et des coopératives montées par les syndicats, des chantiers d'une surface égale à celle d'un quartier : logements confortables bien conçus, sans pièces superflues : le nécessaire.

Enfin dans le domaine qui constitue la mission première du syndicalisme, celui de l'obtention d'un pouvoir d'achat confortable et de la juste rémunération des responsabilités, la conclusion de conventions collectives annuelles assure ces deux impératifs. Au surplus, entre temps, se tiennent des réunions périodiques entre patrons et ouvriers. Ces réunions permettent de régler les problèmes qui peuvent se poser et évitent qu'ils ne s'empêtrant.

La grille des salaires est celle des pays à haut pouvoir d'achat et ne dépasse pas le coefficient 3, ce qui se comprend lorsqu'à la base non seulement les besoins vitaux sont assurés, mais un certain confort est acquis. Mon ami WAGNER, du S.P.I.D., toujours soucieux de la hiérarchie, a recherché en vain, tel SOUBISE, en quête de ses troupes avec sa lanterne, des coefficients hiérarchiques élevés. Il est à noter du reste que dans ces pays il n'y a pas de syndicalisme cadre à proprement parler. Le besoin ne s'en fait pas sentir. Cependant, il s'en trouve dans certaines organisations qui groupent plus spécialement les employés. C'est le cas en Suède avec le T.C.O. et, nous le verrons plus loin, en Angleterre, pour certaines organisations.

Sur le plan politique, les rapports entre le L.O. et le parti socialiste sont des rapports d'individus. Dans le même homme il y a les deux, c'est la communion parfaite en une seule personne. Il n'y a pas de problème. Chacun est en même temps L.O. et socialiste tout naturellement, ce qui permet une interprétation sans dépendance.

Le problème qui se pose aux organisations syndicales suédoises ainsi qu'au parti socialiste n'est plus à proprement parler un problème de réalisation, mais un problème de dépassement du syndicalisme et du socialisme. La plupart ayant maintenant des conditions de vie confortables ont tendance à devenir conservateurs. Le problème est particulièrement aigu pour le parti socialiste s'il veut se maintenir au pouvoir. D'où la formation de plus en plus poussée des militantes syndicalistes qui doivent renforcer les moyens d'un syndicalisme de combat.

Ceci nous prouve que les problèmes ne sont jamais simples et que l'action syndicaliste doit savoir continuellement se renouveler si elle veut maintenir les conquêtes obtenues.

PAYS-BAS

LE K.A.B. (Mouvement ouvrier catholique)

L'action du K.A.B. ne se limite pas à celle d'une Confédération diocésaine, elle s'étend aux domaines culturel et spirituel.

Du point de vue de la structure le K.A.B. comprend : — les Syndicats nationaux (nos Fédérations). — les ligues diocésaines.

Ces deux organismes sont représentés à partit au Bureau confédéral.

Syndicats nationaux.

Ils sont au nombre de vingt et s'occupent essentiellement de l'action professionnelle. Le K.A.B. s'oriente, malgré quelques résistances, vers une structure industrielle : adhésion au syndicat industriel de tous les membres de la profession sans tenir compte du métier.

Les cotisations perçues de l'adhérent équivalent à 2 % du salaire. La perception se fait sur la liste ou à domiciles par les militants du syndicat (exceptionnellement la collectage) est effectuée par un Organisme interprofessionnel. La perception se fait chaque semaine. La totalité des fonds est adressée au Syndicat National. Celui-ci à la charge financière du fonctionnement de ses Sections locales. 76 % de la cotisation par reste au Syndicat National, le reste (24 %) est versé au K.A.B. pour son propre fonctionnement et le fonctionnement des ligues diocésaines et Unions locales.

Ligues diocésaines

Elles ont la charge :

- du domaine spirituel ;
- de la formation ;
- des organismes de loisirs et de culture ;
- de l'orientation professionnelle ;
- de l'assistance juridique ;
- de l'hygiène.



GRANDE-BRETAGNE

UNE semaine n'a pas été de trop pour essayer de fixer nos idées et d'y voir clair, car le syndicalisme anglais est extrêmement complexe. Dans un pays où le respect des traditions et de la liberté individuelle sont poussés à l'extrême, c'est une multitude de syndicats de tous genres et de toutes formes qui se sont développés.

Certes, ils sont tous, ou tout au moins la plus grande partie, adhérents au T.U.C. (182 syndicats). Mais le T.U.C. (Trade Union Congress) constitue un lien très lâche et très souple. Ce n'est pas une Confédération à la mode française dont les organismes confédérés suivent les consignes et les directives.

Le T.U.C. est essentiellement un Congrès qui se réunit tous les ans dans la première semaine de septembre et au cours duquel sont définies les grandes lignes de l'action à mener, plutôt dans son esprit que dans ses moyens effectifs. Ensuite chaque syndicat, chaque fédération, chaque confédération est libre, en restant dans ces grandes lignes, de mener l'action à sa guise. Le Conseil général des T.U.C. n'a qu'un rôle de liaison, de représentation et de conseil. Le Conseil général se réunit tous les mois.

Le protestantisme a également fortement imprégné les institutions et les mœurs y compris le syndicalisme. Les opinions de chacun sont respectées et l'idée de Dieu est une idée tout à fait normale. Il est invoqué au début de chaque délibération importante.

La diversité des syndicats anglais n'est donc pas due à des différences d'idéologiques et c'est la raison pour laquelle il leur est très facile de se réunir sous l'égide du T.U.C.

Or le T.U.C. a des liens très étroits avec le Labour Party, lui n'en écartera et chacun sait que les Congrès du Labour Party à Margate sont composés pour partie des délégués émanant du T.U.C. Les T.U.C. ont du reste, à proprement parler, fondé le Labour pour posséder une expression politique. Mais cette interprétation se fait en toute indépendance et tout naturellement.

Le Congrès des T.U.C. peut juger de la politique gouvernementale quand les travailleurs sont au pouvoir ; l'approuver, la désapprouver, la faire modifier par le jeu régulier de l'expression démocratique au Congrès du Labour. De multiples exemples dans l'histoire du mouvement ouvrier anglais en sont la preuve. Sur la cotisation de l'adhérent à son syndicat, une part va au Labour, mais seulement si l'adhérent veut librement payer sa part ; sinon il peut s'en dispenser. Dans les faits, la plupart payent cette part ; ce qui n'empêche pas, de reste, certains de voter conservateur, nous ont dit nos interlocuteurs. C'est ainsi que sur 8 millions d'adhérents au T.U.C., 5 millions et demi paient la cotisation politique.

Le pouvoir d'achat est légèrement supérieur à celui du Pays-Bas, mais le coût de la vie est élevé ;

1^{er} Les salaires sont peu élevés ; 2^{me} Les dépenses d'alimentation sont moins fortes : les denrées sont meilleur marché, l'Anglais mange moins et surtout des aliments qui sont dans la gamme des moins chers : beaucoup d'œufs et de poisson et le poisson est à un prix plus bas que sur le continent.

Le plan politique, nous devons considérer les éléments de fait qui empêchent jusqu'ici de trouver cette influence directe que nous avons constatée dans tous les autres pays d'Europe. Tout d'abord ces pays sont ou anglo-saxons ou fortement imprégnés des idées anglo-saxonnes. Les individus pensent simplement et pratiquement. Ils n'éprouvent pas le besoin des peuples latins d'analyser, de discuter.

Ils ont un esprit de synthèse simplificatrice : le jeu politique est simple : deux grands partis. Les travailleurs n'ont pas à se poser des cas de conscience pour choisir.

Il faut donc que ceux qui entendent instaurer une organisation économique et sociale, dans laquelle les travailleurs auront toute la place qui doit leur revenir, sachent s'entendre : ceci ne sera fait pas facilement, pour promouvoir la démocratie sociale.

Nos ancêtres ont lutté pour instaurer la démocratie politique. Depuis cent soixante-dix ans nous n'avons cessé de la défendre et de la donner au monde. Mais d'autres pays, auxquels nous avons apporté les idées de démocratie, ont su aller plus loin que nous et instaurer la démocratie sociale.

Des syndicats forts qui s'entendent pourront la créer et instaurer sur le plan politique l'expression sans entrave et sans compromission du seul syndicalisme. Ainsi nous pourrons sur ce plan discuter à égalité et promouvoir, comme l'ont toujours demandé la C.F.T.C., une économie au service de l'homme et non des oligarchies. Sinon nous resterons toujours dans notre état d'indépendance, générateur de bas salaires et de vie médiocre.

Maurice NICKMILDER

Le National Union General and Municipal Workers, qui groupe les travailleurs municipaux, ceux du gaz et de l'eau, de l'électricité et également des travailleurs de tondrie et d'aciérie.

Ces précieux renseignements nous ont permis ensuite de mieux comprendre les organisations que nous avons visitées. Le climat social est dans l'ensemble bon. Ceci est d'autant d'abord au lat que dans les pays anglo-saxons on joue le jeu. La parole donnée est donnée. Les discussions peuvent être âpres, longues, entraîner même des conflits qui sont, malgré tout, assez fréquents en Grande-Bretagne, mais un accord passe est respecté, même s'il est verbal. Aucune parties ne pensera à le transgresser.

Le protestantisme a également fortement imprégné les institutions et les mœurs y compris le syndicalisme. Les opinions de chacun sont respectées et l'idée de Dieu est une idée tout à fait normale. Il est invoqué au début de chaque délibération importante.

La diversité des syndicats anglais n'est donc pas due à des différences d'idéologiques et c'est la raison pour laquelle il leur est très facile de se réunir sous l'égide du T.U.C.

Or le T.U.C. a des liens très étroits avec le Labour Party, lui n'en écartera et chacun sait que les Congrès du Labour sont émanants des sections politiques et pour partie des délégués émanant du T.U.C. Les T.U.C. ont du reste, à proprement parler, fondé le Labour pour posséder une expression politique. Mais cette interprétation se fait en toute indépendance et tout naturellement.

Le Congrès des T.U.C. peut juger de la politique gouvernementale quand les travailleurs sont au pouvoir ; l'approuver, la désapprouver, la faire modifier par le jeu régulier de l'expression démocratique au Congrès du Labour. De multiples exemples dans l'histoire du mouvement ouvrier anglais en sont la preuve. Sur la cotisation de l'adhérent à son syndicat, une part va au Labour, mais seulement si l'adhérent veut librement payer sa part ; sinon il peut s'en dispenser. Dans les faits, la plupart payent cette part ; ce qui n'empêche pas, de reste, certains de voter conservateur, nous ont dit nos interlocuteurs. C'est ainsi que sur 8 millions d'adhérents au T.U.C., 5 millions et demi paient la cotisation politique.

Le pouvoir d'achat est légèrement supérieur à celui du Pays-Bas, mais le coût de la vie est élevé ;

1^{er} Les salaires sont peu élevés ; 2^{me} Les dépenses d'alimentation sont moins fortes : les denrées sont meilleur marché, l'Anglais mange moins et surtout des aliments qui sont dans la gamme des moins chers : beaucoup d'œufs et de poisson et le poisson est à un prix plus bas que sur le continent.

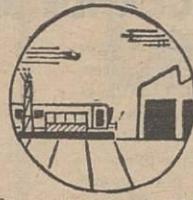
Le plan politique, nous devons considérer les éléments de fait qui empêchent jusqu'ici de trouver cette influence directe que nous avons constatée dans tous les autres pays d'Europe. Tout d'abord ces pays sont ou anglo-saxons ou fortement imprégnés des idées anglo-saxonnes. Les individus pensent simplement et pratiquement. Ils n'éprouvent pas le besoin des peuples latins d'analyser, de discuter.

Ils ont un esprit de synthèse simplificatrice : le jeu politique est simple : deux grands partis. Les travailleurs n'ont pas à se poser des cas de conscience pour choisir.

Il faut donc que ceux qui entendent instaurer une organisation économique et sociale, dans laquelle les travailleurs auront toute la place qui doit leur revenir, sachent s'entendre : ceci ne sera fait pas facilement, pour promouvoir la démocratie sociale.

Matériel et Traction

SERVICE ÉLECTRIQUE



Lors de la Conférence nationale M. T. du 2 février dernier, nous avons examiné les conséquences résultant de l'extension de l'électrification et avons décidé de mettre en place au sein de la Commission M. T. une Sous-Commission.

FILIÈRE VISITE

A la suite de nos différentes démarques, tant auprès de la Direction générale qu'auprès de la Direction du M. T., pour l'amélioration des grades et en particulier pour la création du grade de Chef visiteur principal à l'échelle 9, nous sommes en mesure de vous annoncer qu'une étude est en cours actuellement en vue d'augmenter le nombre de Chefs visiteurs à l'échelle 8. Nous ne savons pas encore quelle sera l'importance de cette amélioration, mais nous pensons pouvoir vous le faire savoir très prochainement.

A cette occasion, nous rappelons que notre revendication initiale ne se trouvera pas satisfaite et que nous entendons poursuivre nos démarches jusqu'à satisfaction complète.

Cependant, nous sommes heureux d'enregistrer ce timide début de satisfaction, ce qui démontre que le découragement est interdit.

J. CHAPLAIS.

mision spécialement chargée de suivre les questions électriques.

Notre camarade MAST, du Sud-Est, avait été placé à la tête de cette Sous-Commission.

Le 22 mai, au cours de la réunion du Bureau de la Commission M. T., MAST nous entretenait des difficultés du Service électrique, des errements pratiqués sur chaque région, tant en ce qui concerne les Sous-Stations que la modernisation et l'entretien du matériel.

Les camarades de la filière électrique sont dans l'obligation constante d'approfondir de plus en plus leurs connaissances techniques et de sécurité s'ils veulent véritablement être capables de rendre les services qu'on attend d'eux. Parallèlement à cela, ils voudraient bien bénéficier pécuniairement de l'amélioration de leur qualification.

Il y a donc là tout un travail important à réaliser par le camarade MAST, avec GIRAUD (Sud-Ouest) et LOSFELD (Ouest) qui ont été désignés pour l'épauler.

Camarades du Service électrique, vous avez un organisme d'institut pour vous. Donnez-lui l'efficacité.

J. CHAPLAIS.



Services communs

AUDIENCE A LA DIRECTION DU PERSONNEL

Faisant suite à notre dernière Assemblée générale, une délégation de notre Section technique « Services Communs » a été reçue le 3 juin 1954 par M. BOURRIE, directeur du personnel.

Figuraient à l'ordre du jour les questions ci-après :

I. — EXAMEN POUR L'ACCÉSSION AUX GRADES DE CGR AEA et SCMG

Nous avons fait part, une fois de plus, de notre opposition à une telle institution. Compte tenu du principal argument de la S.N.C.F. en sa faveur : nos filières étaient les seules qui permettaient depuis les échelles 4 ou 5 d'accéder à l'échelle 19 sans que la S.N.C.F. ait de garanties sur la valeur intrinsèque des agents intéressés, nous avons signalé que des stages de formation pour les agents de bureau auraient davantage permis d'apprecier la valeur et les aptitudes des candidats. Une solution de ce genre qui ne peut qu'être très profitable à la S.N.C.F. et aux agents apporterait certainement plus de justice dans le système de notation actuel, lequel est condamné par l'institution même de cet examen de barrage, véritable pensum, qui n'offre par ailleurs aucune garantie sur le plan aptitude, et qui, par surcroît aura pour effet d'agir ceux qui échoueront.

La S.N.C.F. maintenant son point de vue, nous avons été tout naturellement amenés à faire certaines remarques sur l'examen tel qu'il existe en fonction des résultats obtenus dans les Services où il a eu lieu.

a) Préparation à l'examen

La Direction du personnel n'est pas favorable à l'organisation systématique de stages, ce qui, dit-elle, dépasserait nos moyens, mais est partisane de cours écrits notamment sous la forme de devoirs à faire par les candidats, tant en ce qui concerne la première que la seconde épreuve; ces devoirs seraient restitués aux candidats après correction.

Par ailleurs, la Direction du personnel n'est pas hostile à ce que régionalement il soit fourni à titre d'exemple la reproduction des réponses aux sujets proposés lors des derniers examens qui ont été considérés comme les plus satisfaisants.

Néanmoins, nous avons tout particulièrement insisté sur la question des programmes en proposant notamment pour le Service VB l'éclatement de ceux existant en cinq programmes et la création d'un programme « ap-

provisionnements. » La question étant actuellement à l'étude, nos propositions seront examinées.

D'autre part, la Direction du personnel ne voyant pas très bien la possibilité d'établir des programmes spéciaux s'adressant aux dactylos, mécanographes et agents des bureaux de solde, nous avons insisté pour que des efforts tout particuliers soient faits pour préparer ces agents de façon qu'ils se présentent à l'examen avec des chances égales à celles de leurs camarades des autres services. La Direction du personnel reconnaissant un tel handicap va examiner.

b) Forme de l'examen

Nous avons préconisé que la première épreuve soit systématiquement l'étude d'un dossier et non un résumé de texte qui est très long pour le temps imparti. La Direction du personnel reconnaît que l'étude d'un dossier serait une excellente formule, mais ne veut pas l'imposer, car la constitution d'un dossier artificiel demande un gros travail. Néanmoins, elle admet que la durée de l'épreuve prévue initialement est trop courte. Cette durée sera portée à 3 h. 1/2 et il sera recommandé que les textes à résumer soient plus courts que ceux qui ont été donnés l'année dernière.

En ce qui concerne la seconde épreuve, chaque question comportera, non pas une comme actuellement, mais plusieurs questions.

c) Accession au grade de sous-chef de magasin

Compte tenu que l'institution de l'examen a nettement désavantage nos camarades des filières « approvisionnement », nous avons demandé qu'il y ait deux examens différents : un pour l'accession aux grades de CGR et AEA et un spécifiquement « approvisionnement » pour l'accession au grade de SCMG, de façon que les agents qui pourront concourir à ce grade se soient trouvés en compétition sur le même terrain. Après bien des réticences, le directeur du personnel a promis d'examiner l'affaire.

Nous publierons dans le prochain numéro la suite des questions à l'ordre du jour et portant :

- Amélioration des pourcentages;
- Concours d'Employé stagiaire et auxiliaire;
- Récupération des ponts;
- Semaine en cinq jours;
- Primes administratives;
- Habillement.

PERSONNEL DE CONDUITE



Nos primes de traction

Il est difficile de concevoir que dans une même région pour deux agents de même grade, assurant un service analogue il puisse exister des écarts de rémunération aussi importants, quelquefois du simple au double et même au triple.

Cet état de choses ne se trouve dans aucun service S.N.C.F. Les primes de traction sont avant tout un complément de salaire octroyé à des cheminots assurant un service où les responsabilités sont très grandes.

Les agents de conduite ont la responsabilité entière des convois qu'ils remorquent.

Il faut donc respecter pleinement, sans créer de priviléges, la notion ayant présidé à l'institution des primes de traction.

Elle avait pour but essentiel de constituer un complément de salaire rétribuant les responsabilités, la dépense physique et les conditions particulières de travail qui sont bien spéciales et qui ne peuvent être comparées à aucune autre fonction de l'industrie française.

La Commission technique s'est saisie à nouveau de cette question et un projet est entre les mains de chaque responsable afin de remédier par une nouvelle répartition aux inconvénients actuels.

Les propositions faites tiennent à la détermination d'un supplément de salaire appelé : prime minimum garantie. Cela suppose l'augmentation du crédit alloué.

La Fédération poursuit son action pour le relèvement de la rémunération du personnel qualifié.

Roulants C.F.T.C., le relèvement de nos primes, partie importante de notre rémunération doit être le but de notre combat futur.

Dans chaque dépôt diffusez nos propositions.

Pour que nos revendications soient rapidement satisfaites,appelez les agents de conduite à renforcer le syndicalisme en rejoignant les rangs de la C.F.T.C. Y. COUSIN.

GÉRANCE ET CONDUITE DES ENGINS DIESEL

(Lettre Pu 876 du 12 mars 1954)

L'extension de l'utilisation des engins de traction à moteur Diesel me conduit à vous préciser les conditions dans lesquelles devra se faire, désormais, la gérance et la conduite de ces engins.

1^o Les dénominations suivantes sont retenues :

Locotracteurs : engins dont la puissance est inférieure à 300 CV;

Locomoteurs : engins dont la puissance est égale ou supérieure à 300 CV et inférieure à 500 CV;

Locomotives Diesel : engins dont la puissance est égale ou supérieure à 500 CV.

2^o Les locotracteurs seront gérés par les Services auxquels ils sont affectés (EX, M.T., V.B.); les locomoteurs et locomotives Diesel seront gérés par les Services M.T.

3^o Les locotracteurs affectés à l'Exploitation seront conduits par des agents EX ayant le grade de conducteur (éch. 4) ou conducteur principal (éch. 5) de locotracteur.

4^o Les locomoteurs seront conduits par des agents M.T. d'échelle T2, ayant le grade de conducteur de locomotive ou par des conducteurs de Diesel de manœuvres.

5^o Les locomotives Diesel seront conduites par des agents M.T. d'échelle T2 ou T4 (élèves conducteurs de Diesel ou conducteurs de Diesel ou par des conducteurs de Diesel de manœuvres).

6^o Les agents chargés de la conduite des engins Diesel devront assurer l'entretien courant de faible importance de leur engin et, en outre, participer accessoirement aux manœuvres et à la manutention dans les gares où ils seront appelés à travailler.

7^o Lorsqu'un locomoteur ou une locomotive Diesel devra être centré sur une localité ne possédant aucun établissement de traction, l'agent ou les agents de conduite M.T. affectés à cette résidence, seront placés sous les ordres du chef de la gare où ces engins seront affectés dans les mêmes conditions que des agents détachés.

8^o Les agents EX (conducteurs

et conducteurs principaux de locotracteurs) qui conduisent actuellement des locomotives continueront à assurer cette conduite. Ils seront mutés au Service M.T. et concourront, après examen, par la voie du T.A. au grade de conducteur de locomoteur (éch. T2).

9^o Dans les dépôts où se trouvent simultanément affectés différents types d'engins moteurs thermiques, des roulements communs pourront être établis pour les autorails et les locomotives Diesel, mais on évitera de tracer des roulements comprenant à la fois la conduite d'autorails (ou de locomotives Diesel) et la conduite de locomotives.

10^o La définition du grade de conducteur de locomoteur (éch. T2) sera la suivante :

Agent chargé de la conduite des locomotives en ligne et dans les gares, de leur visite, des opérations d'entretien courant de faible importance; peut-être accessoirement amené à participer aux manœuvres et à la manutention.

11^o Le grade de conducteur de locomoteur sera accessible dans les mêmes conditions et aux mêmes catégories d'agents que le grade d'élève-conducteur de Diesel, les intéressés subissant le même examen.

12^o Les conducteurs de locomotives pourront, s'ils sont appelés à charger de service, être mutés latéralement au grade d'élève-conducteur de Diesel.

13^o La Direction T fixera les conditions d'établissement et d'attribution des primes aux conducteurs de locomotives.

Le Directeur Général :
Signé : ARMAND.

Cette lettre est appelée à avoir de grosses répercussions, c'est pourquoi nous ne pouvons l'accepter qu'avec réserves. Notre C. T. a demandé de tout temps que la conduite d'engins moteurs soit réservée à la Traction, ce qui est logique. La lettre précitée nous donne donc en partie satisfaction puisque seuls les locotracteurs inférieurs à 300 CV resteront à l'Exploitation.

Mais la lettre précise (6) que les conducteurs des engins Diesel devront participer accessoirement aux manœuvres et à la manutention dans les gares et (7) que, dans certains cas, les conducteurs seront placés sous les ordres du chef de gare. Tout reste à savoir dans quel esprit ces mesures seront appliquées.

D'autre part, nous avons le regret de constater que la Direction Générale ne veut pas tenir compte des désiderats des agents de conduite en donnant T3 aux CRAR, ELCRE, ELCRDZR, puisque, au cours de la réunion du 26 mars 1954, M. MAINCENT précisait que la conduite des locomotives Diesel par des agents T2 ou T4 sera réglée dans les mêmes conditions que la conduite des locomotives électriques.

Autrement dit, l'échelle T3 ne sera pas donnée aux catégories précitées. La modernisation (électrification et dieselisation) se fait contre le personnel, outre la compression des effectifs qu'elle entraîne, les pertes de salaires (primes diminuées, etc). La qualification professionnelle à T3 est refusée à des agents qui ont la même responsabilité en ligne que l'élève mécanicien. La modernisation, bien sûr, doit être au service de l'entreprise, en l'occurrence de la S.N.C.F., mais elle ne devrait pas se traduire par un manque à gagner pour les agents.

C'est pourquoi nous ne pouvons que regretter la division chez les agents de conduite à la suite de la journée du 28 avril qui renforce la position S. N. C. F. et, du même coup, fait reculer nos possibilités d'aboutir dans nos revendications.

H. FAIVRE.

◆ FACTEUR échelle 4, gare de Moulineaux-Billancourt (Arrondissement de Paris-Saint-Lazare) CHERCHE PERMUTANT ligne de Rennes à Brest ou à défaut toutes gares de l'arrondissement de Rennes. Ecrire à PRIGENT Francis, 69, rue Camille-Desmoulins, à Issy-les-Moulineaux (Seine)

Gaston MAURY - VINS - Perpignan
Spécialiste Vins de table et dessert
PRIX SPECIAUX POUR CHEMINOTS
Demandez Tarif

EXPLOITATION



Accidents de manœuvre

Le Bureau international du travail a entrepris une enquête dans le but de rechercher les principales causes des accidents du travail survenant à l'occasion de l'attelage des wagons.

La S.N.C.F., à la suite de cette enquête, devrait redoubler ses efforts en vue de réduire encore les causes d'accidents. Il ne suffit pas de chercher les raisons, il faut vouloir y remédier.

Cet organisme international, visant certainement notre administration, a été amené à faire de sages réflexions, telles celles-ci : « Nous avons noté que les appréciations consignées par le chef intéressé sur les causes des accidents indiquaient presque toujours un manque de prudence ou de précaution, quelques fois des infractions aux règlements et plus rarement des défauts matériels, ce qui laisserait supposer que, d'une manière générale, la témérité des agents joue un rôle important dans les accidents envisagés ; cette témérité est d'ailleurs comme une conséquence inévitable du courage et de la haute conscience professionnelle du personnel des Chemins de fer. Il importe de souligner que si cette témérité donne lieu à des accidents souvent graves, c'est en raison même des dangers matériels de la profession. »

Si la S.N.C.F. avait de son côté parlé de la haute conscience professionnelle et du courage de ses agents, ce n'aurait pas été forcément un encouragement à la témérité, et si elle avait reconnu les dangers matériels de la profession, décentement, ses arguments de manque de crédits et d'économies perdraient tout leur sens.

Le rapport précise que les accidents surviennent en général en fin de poste, en raison d'une certaine fatigue des agents : C'est là, à notre avis, une des principales causes des accidents.

Que fait la S.N.C.F. pour diminuer la fatigue de ces agents de manœuvre ?

Elle réalise des compressions de personnel, elle fait travailler des

équipes incomplètes tant à la manœuvre qu'à l'enrayage. En réduisant le nombre d'agents en réserve et en exigeant d'eux la connaissance d'une quantité de postes différents, elle ne permet plus la familiarisation des cheminots avec les chantiers particulièrement difficiles et dangereux. L'agent de manœuvre devrait être débarrassé de tout souci, malheureusement les conditions de travail actuelles l'obligeant à faire un effort constant soit pour se souvenir des tâches présentes, soit pour envisager les tâches futures.

La Commission internationale, en vue d'éviter les chutes reconnaît très utile de peindre les obstacles en blanc à l'aide de peintures réfléchissantes ou fluorescentes. Toujours par mesure d'économie, la S.N.C.F. utilise dans la plupart des cas les déchets de carburé ou une vague peinture à l'eau qui disparaît complètement après quelques averses.

Il a été reconnu également nécessaire de munir chaque wagon de quatre marchepieds. Me trouvant un jour dans un chantier de transformation de wagons sur la région Est, j'ai constaté avec stupeur, que des ordres étaient donnés pour faire disparaître les marchepieds existants.

Pour éviter les accidents survenus en pénétrant entre les véhicules, il faudrait toujours pouvoir effectuer l'accrochage et le décrochage lorsque les véhicules sont à l'arrêt, tous accostés...



NOTRE DEUXIÈME CONGRÈS

Si l'on en croit d'ordinaire la presse spécialisée, tous les Congrès syndicaux se déroulent dans l'enthousiasme, donnent lieu à de grandioses manifestations et sont l'objet d'un fructueux travail, prometteur d'un avenir sans nuage à tous les participants.

Nous pourrions, bien sûr, emboucher nous aussi la trompette, après ce second Congrès qui nous a donné tant de motifs de nous réjouir. Nous resterons cependant sur un mode plus discret en disant simplement que, eu égard à la jeunesse de notre mouvement, nos espérances ont été dépassées sur certains points. Quant à l'avenir, point n'est besoin de prendre tellement de précautions pour affirmer que, en ce qui concerne les retraités, il ne s'annonce pas sous des auspices tellement séduisants.

Nous appartenons, fort heureusement, à une Fédération solide et, mieux encore, à une Confédération de premier plan, qui n'entendent pas abandonner à eux-mêmes les vieux que nous sommes, dont les Pouvoirs publics ne savent prendre soin que par des manifestations oratoires ou écrites, pendant que fraudeurs et autres « subventionnés » peuvent continuer, sans vergogne, à amasser des profits.

Mais abrégeons cette entrée en matière et laissons au Secrétaire de séance le soin de renseigner sur le déroulement de nos assises ceux des nôtres qui n'ont pu y assister.

R. SIRURGUET.

Vendredi 21 mai

C'était la journée préparatoire comportant, le matin, la réunion du Bureau, l'après-midi, celle du Conseil à une partie de laquelle assistait notre ami GARNIER, Président d'honneur de la Fédération.

Le plan de travail du lendemain fut arrêté au cours de ces deux réunions et, un premier examen du rapport d'activité et d'orientation put dégager, déjà, les points principaux sur lesquels notre action devrait se modifier ou porter plus spécialement, sous réserve, bien entendu, de l'approbation du Congrès.

Samedi 22 mai

A 9 heures, le Président GAUGE ouvre la séance et, dans une allocution brève, mais très goûteuse, retrace les étapes de notre jeune mouvement l'Union Sud-Est pendant son temps

qui n'existaient que depuis 1947, a cependant marché à grands pas, pour devenir une organisation forte et déjà puissante à la fois par le nombre et par le rayonnement.

Pendant ce temps, les camarades dont l'horaire des trains ne leur permettait pas de faire l'heure, arrivent et finissent de remplir la grande salle de la rue Montholon, dont l'heureuse disposition et la sonorisation ont permis au congrès de se dérouler de la façon la plus heureuse.

Le Bureau provisoire est ensuite constitué. Notre cher ami DUFOUR (carte syndicale n° 1) assume la présidence de la matinée, assisté de deux prix MICHON : CUZOL, du Sud-Ouest, et COURTOIS, de l'Ouest. La séance de l'après-midi sera présidée par BES, ex-président de d'activité, assisté de deux autres prix

MICHON : BERTRAND, de l'Est, et DAVID, de la Méditerranée.

Très ému, l'ami DUFOUR déclare ouverts les travaux du Congrès, et SIRURGUET indique brièvement aux congressistes la façon dont il serait heureux de voir se dérouler nos assises, en insistant sur la nécessité de ne pas perdre de temps, eu égard à l'importance du programme. Puis la discussion du rapport moral commence aussitôt.

Avant d'en donner l'essentiel — la place nous étant limitée et d'autres informations étant à publier — il convient de souligner de façon toute particulière le caractère « JAMAIS VU » de ce Congrès, marqué par la présence de nombreux représentants de la Fédération et au surplus par une allocution de Georges LEVARD, Secrétaire Général de la C.F.T.C. qui, malgré un horaire minuité n'a pas hésité à venir nous apporter, en même temps que l'appui total de la Confédération, les dernières informations pouvant intéresser le monde syndical.

En dehors de Georges LEVARD, nous avons noté, en effet, durant la Journée la présence parmi nous de :

— Paul BUTET, Secrétaire Général de la Fédération ;

— DERVILLEZ, Secrétaire Fédéral ;

— LEGRAND, Secrétaire Général Adjoint de l'Union Nord ;

— BURGEVIN, Président de l'Union Sud-Ouest ;

— ALLANOT, Président de l'Union Sud-Est ;

— BRUS, Secrétaire Général de l'Union Ouest ;

— Pierre LIENART, Président de l'Union Fédérale des Cadres ;

— FASSINOTI, Secrétaire Général de l'Union Fédérale des Cadres ;

— MALY, de l'Union Fédérale des Cadres ;

— RIVIERE, de l'Union Fédérale des Cadres.

En outre six prix MICHON ont pris part au Congrès :

Nous publierons la suite du compte rendu et les résolutions dans le prochain numéro.

PERMANENCE DE L'UNION

Notre Secrétariat, installé depuis quelques jours au troisième étage (porte 315) de la Maison des Travailleurs chrétiens, 26, rue de Montholon, sera, du 15 juillet au 16 août, ouvert seulement l'après-midi, de 14 heures à 18 heures, du lundi au vendredi.

OFFRE A RETRAITE S.N.C.F.

■ Maison de campagne bon état, bonnes routes, 700 mètres de la mer, très belle vue. Trois pièces totalisant 75 mètres carrés, plein midi, W.C. Dépendances : chais, poulailler, porcherie, garage, communs. Jardin : 3.200 mètres carrés. Prix : 1.200.000 francs. S'adresser au journal.

■ Pour cause de santé, camarade de notre Union vendrait propriété à 4 kil. du Vigan. Comptenant : Maison, 4 pièces remises à neuf, eau de source sur l'évier, cabinet de toilette, W.C., caves sous-sol, bassin pour laver.

Vigne (20 hectolitres de vin environ), oliviers (100 litres d'huile), Châtaigniers, arbres fruitiers.

Libre à l'achat. En cas de vente, les récoltes sur pied appartiendront à l'acheteur. Prix : 1.200.000 francs. — S'adresser au journal.

SOLIDARITÉ ACTIFS-RETRAITÉS

L'UNION Fédérale des Retraitées vient de tenir son II^e Congrès. C'était un Congrès de Retraitées, ce n'était pas un Congrès de « Vieux ». Par l'ambiance, le sérieux des interventions, les préoccupations générales des participants, on aurait pu se croire dans un Congrès d'actifs.

Les retraités actuels ont, par leur travail, fait du chemin de fer ce qu'il est, un grand moyen de transport moderne. Par leurs sacrifices passés, leur sens syndical, leur solidarité ouvrière, ils ont pesé d'un grand poids décisif sur les Compagnies et le Gouvernement pour nous donner, à nous jeunes actifs, de meilleures conditions de vie et de travail.

Mais la roue tourne. Nous, les actifs, nous serons les retraités de demain... Quand nous luttons pour améliorer le sort de nos vieux camarades, c'est d'abord une dette que nous avons à leur payer pour ce qu'ils nous ont donné, mais c'est aussi un placement, un placement de « père de famille » qui nous rapportera quand nous aurons 55 ans.

Il n'est pas possible de dissocier actifs et retraités. Je ne dirai pas : On naît Cheminot, mais on le devient jeune et on meurt Cheminot. C'est pourquoi seule une Fédération comme la nôtre, qui groupe toutes les catégories de Cheminots : Cadres, Employés, Ouvriers, retraités et actifs, est capable de défendre efficacement toutes ces catégories.

L'amélioration de notre condition ne peut pas être dans l'anarchie, l'abstention ou l'autonomie, elle ne peut être que dans une solidarité totale entre ceux qui produisent et ceux qui ont utilisé leurs forces à la production.

Les actifs l'ont compris ; les retraités de plus en plus nombreux le comprennent... ; le II^e Congrès de l'Union Fédérale le prouve.

Paul BUTET.
Secrétaire Général.

Les Cheminots retraités C.F.T.C. réunis en Congrès les 21 et 22 mai 1954, à la Maison des Travailleurs chrétiens, 26, rue de Montholon, à Paris, ont à l'issue des travaux du Congrès adopté à l'unanimité, la motion suivante :

— Tout en prenant acte des dispositions du Protocole du 24 mai 1953 qui a apporté aux retraités une augmentation de 7 % égale en pourcentage à l'augmentation des agents en activité, CONSTATENT CEDEPANT

— Que rien n'est prévu en ce qui concerne les pensions, au déclenchement des 3^e et 4^e étapes des parts de productivité, qui doivent augmenter les salaires d'activité de 5 % environ.

— Que les petites pensions n'ont pas été revigorées comme l'ont été les bas salaires.

— Que du fait de ces inégalités, le pourcentage des éléments de salaire comptant pour la retraite diminue progressivement et tombera, en moyenne, aux environs de 56 % pour les pensionnés réussissant le maximum d'annuités, si le paiement des 3^e et 4^e étapes de productivité est réservé aux seuls agents en activité.

CONSTATENT PAR AILLEURS :

— Que le bénéfice de la campagne double continue à être refusé systématiquement aux Cheminots Anciens Combattants, malgré la légitimité de leurs revendications.

— Que le régime des facilités de circulation qui leur est attribué, constitue une profonde erreur psychologique et qu'il suffirait d'une pointe de bon sens pour que ce régime puisse être amélioré sans aucune source de dépense pour la S.N.C.F. qui pourrait, au contraire, y trouver quelques recettes supplémentaires, actuellement encaissées par les services routiers.

EN CONSEQUENCE, PROTESTENT AVEC VIGUEUR CONTRE L'ETAT DE CHOSES SUSVISE ET RECLAMENT AVEC INSISTANCE, L'ADOPTION RAPIDE DES MESURES SUIVANTES :

— Elaboration dans les moins de dix ans d'un Statut du Retraité, en annexe au Statut du Cheminot, promis pour le 1^{er} janvier 1954, et participation des organisations de retraités à la mise sur pied de ce Statut.

— Intégration dans le calcul de la retraite de tous les éléments du salaire d'activité sans exception, parallèlement à ce que la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale a réclamé pour nos camarades fonctionnaires.

EN ATTENDANT L'ADOPTION DE CES MESURES, DEMANDENT INSTAMMENT

— Que le bénéfice des 1^e et 2^e parts de productivité soit répercuté sur les retraites.

— Que le sort des petits retraités et plus spécialement celui des veuves dont la demi-pension est dans la plupart des cas notablement insuffisante fasse l'objet d'une attention particulière des Pouvoirs publics de façon que les intéressés puissent vivre d'une façon décente.

— Qu'en première mesure et pour répondre à la demande adressée récemment par notre organisation au Ministre de tutelle, la décision de porter de 80 à 100 % du salaire de début de l'agent en activité, le minimum de pension de nos camarades fonctionnaires, soit répercuté sur les retraites des cheminots.

DANS D'AUTRES DOMAINES RECLAMENT :

— L'attribution aux Cheminots anciens combattants du bénéfice de la campagne Joubert.

— L'amélioration du régime des facilités de circulation et notamment la suppression de la mention « Aucune Réduction » portée sur les cartes d'identité des retraités, étant donné le caractère humiliant de ladite mention qui pourrait être remplacée par l'octroi d'une réduction permanente de 50 % qui n'entraînerait AUCUNE DE PENSE POUR LA S.N.C.F.

— Qu'un régime d'échange soit établi avec d'autres administrations françaises ou étrangères, notamment avec les chemins de fer marocains et tunisiens, et avec ceux des pays étrangers qui consentiraient à ce régime.

— Que le supplément de salaire (1/3 colonial) attribué aux cheminots des pays d'Outre-Mer (notamment à ceux d'Afrique du Nord) entre en compte pour la retraite, les considérations qui s'y étaient opposées à l'époque étant en général disparues.

ACTION FEDERALE

— Remerciant la Fédération des Cheminots C.F.T.C. pour l'appui sans réserve qu'elle promet d'apporter aux retraités et constatant avec satisfaction que la remise en ordre des pensions figurait parmi les motifs de la grève du 28 avril.

— Demandant à cette Fédération de poursuivre son action en faveur des retraités et lui faire confiance pour l'avenir.

— S'associant étroitement aux efforts de la Fédération pour rechercher une formule et une grille de salaires qui donnent satisfaction aux actifs et aux retraités.

— Félicitant la Fédération pour le combat incessant mené par elle dans la défense du Chemin de Fer, combat auquel participent les retraités dans la mesure de leurs moyens.

ACTION CONFEDERALE

— Demandant à la C.F.T.C. d'intervenir auprès des Pouvoirs publics, pour que la situation des vieux travailleurs soit prise en considération autrement que par des campagnes spectaculaires qui n'apportent pratiquement qu'un soulagement fugitif à leur misère.

— Lui demandant en conséquence, de mener le bon combat pour la revvalorisation du pouvoir d'achat des vieux qui ne sont pas dupes de l'éternel argument du déficit budgétaire, si l'on considère les centaines de milliards qui sont dépensés en subventions abusives et pour entretenir le fléau national de l'alcoolisme, et si l'on veut bien porter un remède énergique à la fraude fiscale.

— Considérant qu'il n'y a pas de paix sociale sans justice sociale, fait confiance à la C.F.T.C. pour promouvoir cette justice sociale et ce rapprochement entre tous les hommes et sur les nations une Paix digne de ce nom.

Remboursement total assuré - Rien à votre charge

pour vos ordonnances d'optique médicale

LUNETTES, VERRES, ETUIS au TARIF de la Caisse de Prévoyance

107, rue La Fayette, 107 (Gare du Nord)

Maison tenue de Père en Fils depuis 1860



(1) Les titulaires des postes vacants seront désignés par un prochain conseil conformément à l'article 5 des statuts.

ÉCHANGE

PARIS (8^e). — Belle loge claire, 2 pièces, cuisine, cabinet de toilette + 1 chambre au 4^e, avec une grande cave. Eau-gaz électrique. Eau chaude sur évier toute l'année et chauffage central (à assurer par le mari de la concierge) conviendraient à ménage sans enfants ou avec un enfant, ou à retraité d'administration contre l'appartement 2 pièces ou 3 de préférence), cuisine E. G. E. et cave à proximité de la gare Saint-Lazare (8^e) ou gare du Nord (18^e). Échange réalisable sous réserve de l'accord de la Séguanaise (propriétaire). S'adresser l'après-midi, 5, avenue Franklin-Roosevelt, Paris (8^e). (Face au Palais de la Découverte.)

UNION FÉDÉRALE DES CHEMINOTS RETRAITÉS

26, rue de Montholon - Paris (8^e)
3^e étage - Porte 315

Permanence du lundi au vendredi

Tél. TRU. 91-03 - Poste 315

Chèques Postaux : Paris CC 7005-34

Correspondance, adhésions, service du journal et envoi de fonds, exclusivement à l'adresse et au numéro de compte ci-dessus.

BILLET

PRODUCTIVITÉ A LA S.N.C.F.

« *U*n pays où les trains déplacent les voyageurs à la moyenne de cent kilomètres à l'heure n'est pas en décadence. » Ainsi s'exprime, dans un récent article, le correspondant parisien d'un grand journal étranger.

Nous ne sommes donc pas les seuls à considérer la S.N.C.F. comme un symbole de l'activité du pays et à dire qu'elle en constitue le plus fidèle thermomètre, malgré ce que l'on peut lire et entendre sur son « éternel déficit ».

Il est vrai que la S.N.C.F. est alternativement considérée comme le bouc émissaire des nationalisations ou comme la vache à lait de qui on espère tout tirer.

Tantôt on lui impute toutes les charges qu'elle subit en tant que grand service public, tantôt on lui reproche de vouloir réaliser des économies portant souvent, il est vrai, préjudice à de solides intérêts électoraux. (Chacun sait, et ce n'est pas nouveau, que les parlementaires sont unanimes pour réclamer la fermeture des lignes secondaires, sauf, bien entendu, celles de leur circonscription !)

Mais la S.N.C.F. n'est pas seulement un service public, c'est aussi la plus grande entreprise industrielle du pays et elle se gère en tant que telle, en développant sa productivité.

Comment peut-on parler de « productivité » dans une entreprise qui ne produit pas de biens de consommation, mais seulement des services ?

En veillant à ce que ceux-ci reviennent le moins cher possible, en veillant à la plus grande sécurité, à la plus grande rapidité et au plus grand confort. A ce propos, une récente réunion d'hommes d'affaires usagers des divers modes de transport lui décernait une palme bien gagnée, devant la route et l'avion.

De 1938 à 1953, la productivité du parc moteur s'est accrue de 150 %.

De 1938 à 1953, l'économie d'énergie réalisée pour transporter un voyageur ou une tonne de marchandise pendant un kilomètre a été respectivement de 40 % et de 30 %.

Dans un autre domaine, l'amélioration des engins et des méthodes de manutention a économisé la reconstruction de 80.000 wagons, soit près de 120 milliards de francs !

Ajoutons que tous ces résultats ont été obtenus (nos camarades le savent bien) malgré une réduction des effectifs, 500.000 agents en 1930 et 391.000 en 1954 ! Qui dit mieux en France et dans le monde ?

Ces résultats sont positifs. Seulement, pour nous, la médaille a son revers. Si nous sommes partisans de l'amélioration de la productivité à la S.N.C.F., qu'il faut sauver comme notre gagne-pain et comme outil national, nous ne sommes pas partisans d'une augmentation à tout prix, ni au prix d'une augmentation de l'effort physique, ni au prix de la sécurité de nos camarades.

Si l'on a pu améliorer considérablement le nombre des triages, nous ne voulons pas que ce soit grâce à des contraintes dangereuses imposées au personnel.

Nous avons déjà dit et nous le répétons : Il n'est pas de productivité durable si le personnel n'y est associé et nous poursuivons, non seulement pécuniairement, mais totalement.

Si la productivité se traduit, pour l'usager, par un plus grand confort, une plus grande sécurité et des économies, nous nous en réjouissons, mais nous voulons que celui qui en est l'un des artisans en retire également plus de sécurité et plus de confort dans son travail.

La productivité est aussi un moyen de rendre la peine des hommes plus légère.

J. BERTHON.

LES RETRAITES des agents des chemins de fer secondaires

A l'heure actuelle les retraités de la C.A.M.R. (agents et veuves d'agents) ont touché pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 1954, les rappels résultant de l'application des coefficients fixés par l'arrêté du 14^{er} janvier 1954.

Un décret n° 54.468 du 3 mai 1954, paru au J.O. des 3 et 4 du même mois, portant autorisation de dépenses en excédent des crédits ouverts, a décidé l'attribution par le Trésor à la C.A.M.R. d'une nouvelle avance de 300 millions qui permettra le paiement du deuxième trimestre 1954, c'est-à-dire à l'échéance du 1^{er} juin 1954 des pensions majorées suivant l'arrêté du 14 janvier 1954.

Nous sommes satisfaits de la reconduction des majorations, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit, en fait, de « coefficients provisoires » en attendant l'application de la périodicité pour les pensions liquidées avant le 1^{er} janvier 1954, ainsi que le spécifie l'article 12 de la loi du 31 décembre 1953.

Nous demandons que le règlement d'administration publique prévu pour permettre la périodicité paraîsse dans le plus bref délai afin d'apporter une solution équitable aux retraités en faisant disparaître les situations异常es créées par l'application des coefficients.

Il reste à régler... le principal, c'est-à-dire la couverture financière de la C.A.M.R.

Nous nous opposons à la majoration des retenues ouvrières car, en toute logique, celles-ci ne doivent pas être plus élevées que celles qui sont subies par les fonctionnaires, les agents de la S.N.C.F. ou ceux des collectivités locales qui bénéficient de régimes de retraite plus avantageux que celui de la C.A.M.R.

Nous ne connaissons pas d'ailleurs, à l'heure actuelle, le projet du Gouvernement, mais seulement celui qui a été déposé par M. Marcel NOËL, député de l'Aube.

A. HANUS.

BIERVILLE... UNE RÉALITÉ !

Nous venons de terminer le cycle des Sessions de Formation 1953-1954 réservées à nos Secrétaires de Secteurs et aux militants responsables de nos Syndicats.

Nous avons pensé qu'il était bon de faire connaître à tous ceux qui n'ont pas eu le bonheur d'y participer, ce qu'en pensent ceux qui ont connu les Sessions de Bierville.

Je rentre de Bierville

J'ai vu l'œuvre réalisée par notre syndicalisme chrétien.

J'ai vu l'œuvre réalisée par des hommes au service de l'homme.

J'ai vu Bierville, un château dont l'image reflète pour nous une noblesse exclusive et despote. Et c'est dans ce château que le mouvement ouvrier a voulu marquer le départ d'une nouvelle noblesse, la noblesse du travail.

Une semaine passée à Bierville a suffi pour dissiper une obscurité partielle et pour m'ouvrir les yeux sur l'avenir, et quel avenir !...

Bierville est pour le militant ce que le collège est pour le nouveauté. C'est déjà le premier épauissement, un sentiment de profonde solidarité qui vous pénètre au cœur dès votre entrée.

Vous êtes ici chez vous, nous disent les camarades chargés de notre formation. Nous le savons, nous le sentons d'instinct.

Quel travail ! Quelle opiniâtreté ! Quelle confiance ! a-t-il fallu à nos camarades pour réaliser cette chose magnifique.

Quelle reconnaissance nous leur devons pour cette œuvre, dont le but, la renaissance du monde ouvrier, s'affirme de jour en jour.

Il m'est impossible en quelques lignes d'exprimer ma joie, ma gratitude. Mais il m'a semblé que j'avais le devoir de remercier tous les travailleurs qui sont à l'origine de cette création, tous nos camarades qui ont le « devoir » de nous transmettre « le flambeau » et c'est avec émotion que je leur rends ici hommage.

Tous mes camarades de la dernière session, sentiront que j'exprime là des sentiments unanimes.

La chaude amitié qui nous a unis, pendant notre stage, est le gage d'un avenir de justice et de paix sociale, dans un monde où cette « noblesse du travail » aura la primauté.

Amitié... Amitié... Liberté...!

... Oui, mes camarades, vous avez reconnu ce refrain que tous ensemble nous avons chanté, et que je continue à chanter avec toute mon espérance, car...

... Je rentre de Bierville.

Julien MARECHAL
Secrétaire du Syndicat
Ligne de Vincennes.

Pour les uns, la Session fut une découverte des possibilités d'études et de travail, pour d'autres ce fut un approfondissement en même temps qu'un élargissement du véritable syndicalisme de base, animé essentiellement par le respect de la dignité du travailleur, et pour tous ce fut surtout un enrichissement. Les participants ont reconnu que, si le travail de la Session exigeait un effort personnel, par contre ils avaient acquis une richesse aussi bien dans le domaine des connaissances que dans le domaine des méthodes de travail mettant en valeur le nécessaire esprit d'équipe préparé par une sincère amitié entre tous les militants.

Mais tous nos camarades sessionnaires ont bien compris que leur passage à Bierville ne pouvait être seulement qu'une étape qui devait leur permettre de mieux faire face à leurs responsabilités au sein de leur syndicat, parce qu'ils se sentent maintenant mieux outillés. C'est bien là l'enseignement fondamental que tout militant doit savoir retirer. Il est certain que les sessions de Bierville ne sont pas un but, mais seulement un moyen de nature à préparer leur action de chaque jour et permettre à nos militants qui ont eu la possibilité de s'élever de mettre leurs connaissances au service de leurs camarades.

Plus de 150 militants ont eu la volonté de participer aux Sessions de Formation. Déjà la Commission Fédérale de Formation commence à préparer le travail de reprise en octobre afin que d'autres en soient bénéficiaires.

Mais il est nécessaire que dans chaque Syndicat des équipes de militants aient le souci permanent de la formation de leurs responsables.

Aussi, nous sommes certains que de nombreux militants sauront, le moment venu, exprimer le désir de connaître notre Centre d'éducation de Bierville à l'occasion des prochaines sessions.

L. CROZET.

Nous tenons à la disposition des militants une série de photos concernant :

La session de mars :

Photo de groupe.

La session d'avril :

Photo de groupe.

Vue de l'amphithéâtre, en cours de séance.

Vue de l'amphithéâtre (tableau noir, estrade).

Vue du restaurant (extérieur).

Vue du Centre d'Education (intérieur).

Le service Formation de la Fédération prend les commandes.



Session de Mars 1954

POURSUIVRE L'ACTION

Les Cheminots en activité sentent de plus en plus la nécessité de défendre et d'améliorer les retraites parce qu'ils se rendent compte qu'ils en seront demain les premiers bénéficiaires, mais ils oublient lorsqu'ils sont arrivés à ce terme de vie active, qu'ils ont encore à agir, plus étroitement solidaires qu'avant. Il leur faut agir en s'appuyant sur l'organisation syndicale dont ils doivent toujours être des adhérents actifs.

C'est dans ce but que notre Fédération a créé l'Union Fédérale des Retraités C.F.T.C. qui, chaque jour, progresse en force et en dynamisme.

C'est parce qu'il faut poursuivre l'action sans arrêt que nos adhérents, avant de partir en retraite, doivent prendre une adhésion à l'Union Fédérale des Retraités C.F.T.C.

Collecteurs, Trésoriers, dès que vous avez connaissance d'un prochain départ en retraite, opérez tout de suite la mutation de notre camarade à l'Union Fédérale des Retraités C.F.T.C. en utilisant les imprimés nécessaires.

Pas un actif ne doit partir en retraite sans avoir dans sa poche sa carte de l'Union Fédérale des Retraités C.F.T.C.

Il continuera ainsi à recevoir le journal, à bénéficier des services de la Fédération, il poursuivra ainsi la lutte en étroite solidarité avec ses camarades actifs pour défendre et améliorer sa situation, au sein de l'organisation syndicale des actifs, seule force capable de l'appuyer efficacement.

M. DUBOIS.

Maison familiale de vacances

L'ÉDUCATION DES ENFANTS appartient d'abord aux parents

Nous le répétons : la prospérité de notre pays dépend avant tout de la prospérité des millions de familles qui le composent et en forment les cellules de base. Son moral, son bon équilibre, sa solidité seront le résultat d'une politique où la famille jouira pleinement de ses droits, naturels du reste.

Ceci étant, nous n'en sommes que plus à notre aise pour nous féliciter de voir, sur notre demande, la S.N.C.F. étendre l'allocation journalière de 200 fr. prévue pour les enfants allant en colonies privées (et dans les mêmes conditions) aux cheminots emmenant leurs enfants en Maison familiale de vacances agréée.

Cette décision correspond exactement à notre souci de laisser aux parents le soin d'éduquer leurs enfants.

Dans cette perspective, quoi de plus réconfortant que de voir le cheminot vivre avec sa famille pendant les quelques jours de détente de la belle saison, en épargnant à sa femme les soucis du ménage et en lui réservant, à elle aussi, un temps de repos qu'elle mérite bien après une année d'un travail souvent harassant.

La Maison familiale représente

un lieu quasi idéal pour l'épanouissement du foyer.

C'est pour cela que notre Fédération mettra tout en œuvre pour faire de notre première Maison familiale de Saint-Denis, près Martel, un endroit choisi où les familles cheminotes auront plaisir à se délasser des rudes fatigues d'une année de labeur, dans une ambiance et un site agréables, et sous un climat accueillant.

En terminant, fidèles aux désirs de nos camarades, souhaitons pouvoir multiplier pareille initiative en demandant à la S.N.C.F. d'y attacher tout l'intérêt qu'elle mérite comme elle vient de le faire cette année.

P. VAL.

Nous rappelons à nos camarades :

- la Maison de Saint-Denis est ouverte à partir du 1^{er} juillet 1954.
- le camping est autorisé sur la propriété avec ou sans pension.
- Pour les inscriptions, les renseignements, les conditions de séjour, s'adresser à M. le Directeur de la M.F.V., château de Ternes, Saint-Denis près Martel (Lot).

Les intéressés sont priés de transmettre leur carte au trésorier général de la Fédération qui établira les bons de séjour et leur donnera toutes instructions.

Liste des numéros des cartes de membre fondateur et bienfaiteur sortis au tirage du 29 mai 1954.

Série « A » 1892 Week-end familial.
3077 Week-end individuel.
4062 Week-end individuel.
8110 Séjour familial 1 semaine.
8540 Week-end individuel.

Série « B » 0848 Week-end familial.
3418 Week-end familial.
4014 Week-end individuel.
5981 Week-end familial.
7308 Week-end individuel.
7389 Week-end individuel.
8792 Week-end familial.

Série « C » 0512 Week-end familial.
0309 Week-end familial.
3150 Week-end individuel.
Série « D » 0535 Séjour individuel 1 semaine.
4693 Week-end familial.

Série « E » 1970 Séjour familial 2 semaines.
3106 Week-end familial.
9328 Week-end individuel.
4263 Week-end individuel.
5848 Séjour familial 1 semaine.